

GUIDE ADMINISTRATIF REFORME DES AFFILIATIONS & LICENCES

Saison 2024 / 2025







SOMMAIRE

- S'AFFILIER A L'UFOLEP NORD
- NOUVELLES CATEGORIES D'AFFILIATIONS
- **2** GRILLE TARIFAIRE 2024 / 2025
- 3 NOUVELLES CATEGORIES LICENCES
- NOUVELLES GRILLES D'ACTIVITES
- 5 PROCEDURE LICENCES ET MODALITES DE PAIEMENT
- **MEDICAL**
- **ODISPOSITIF PASS'SPORT 2024 / 2025**
- MUTATIONS
- 8 NOUVELLE ASSURANCE : MARSH
- RÉSUMÉ

S'AFFILIER A L'UFOLEP NORD

S'affilier à L'UFOLEP 59 (et à la Ligue de l'Enseignement 59) :

L'affiliation est l'acte par lequel une association adhère aux statuts et donc au fonctionnement d'une fédération.

L'affiliation à l'UFOLEP permet à l'association :

- D'être membre de la 1ère fédération affinitaire et multisports de France.
- De pouvoir proposer à ses adhérents la prise d'une licence multisport.
- De pouvoir bénéficier d'une assurance en responsabilité civile pour elle-même (dans le respect des règles d'adhésions).
- De pouvoir proposer à ses adhérents une assurance individuelle accidents et une responsabilité civile individuelle.
- De pouvoir inscrire sur les calendriers officiels de l'UFOLEP, la ou les manifestations qu'elle organise.
- De recevoir la revue nationale de l'UFOLEP/USEP « En Jeu, une autre idée du sport ».
- De pouvoir bénéficier de l'agrément SPORT pour les demandes de subventions.
- De pouvoir bénéficier de conseils et/ou de formations pour le fonctionnement administratif et sportif.

LES NOUVELLES CATEGORIES D'AFFILIATION

L'AFFILIATION ET L'ADHESION À L'UFOLEP SONT VALABLES DU 1er SEPTEMBRE AU 31 AOUT

Affiliation Ufolep DE BASE

Pour les associations ou section d'association où <u>tous</u> les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP.

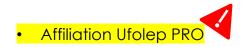
Tarifs d'affiliation 2024 / 2025 pour l'affiliation de base : (total à régler selon le nombre d'adhérents en 2023 / 2024)

	UFOLEP Nationale	UFOLEP Nord	Ligue de l'Enseignement 59	Total à régler
0-10 adhérents	52€	13 €	18,00 €	83,00 €
11 à 50	52€	13€	33,50 €	98,50 €
51 à 100	52€	13€	48,50 €	113,50 €
101 et +	52 €	13€	64,00 €	129,00 €

Affiliation Ufolep PLUS

Pour les associations ou section d'association qui souhaitent accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de **300 personnes** non licenciées sur la saison. Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.

	UFOLEP Nationale	UFOLEP Nord	Ligue de l'Enseignement 59	Total à régler
0-10 adhérents	102€	13 €	18,00 €	133,00 €
11 à 50	102€	13€	33,50 €	148,50 €
51 à 100	102€	13€	48,50 €	163,50 €
101 et +	102€	13€	64,00 €	179,00 €



Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l'affiliation UFOLEP PLUS et qui accueillent plus de 300 personnes non licenciées, sur des manifestations loisirs. Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1)

Plafond CA	PART UFOLEP NATIONALE	PART UFOLEP NORD
100 000 €	202 €	13€
250 000 €	552 €	13€
500 000 €	1 052 €	13€
750 000 €	1 552 €	13€
1 000 000 €	3 052 €	13€
2 000 000 €	4 052 €	13€
Supérieur à 2 000 000 €	5 052 €	13€

Il faut ajouter à ces montants la part Ligue de l'Enseignement 59 en fonction du nombre d'adhérents de la saison n-1.

<u>Cette affiliation est soumise à validation par le</u> Comité Départemental et sur conventionnement.

Une association pourra passer de l'Affiliation Ufolep DE BASE à l'Affiliation Ufolep PLUS en cours de saison. Il ne sera pas possible de descendre d'une Affiliation UFOLEP PLUS à une affiliation UFOLEP DE BASE en cours de saison.

- Paiement par virement, en indiquant le titre et numéro de l'association, accompagné obligatoirement du justificatif et de la fiche de réaffiliation à envoyer à m.duvet@ufolep-nord.fr
- Paiement par chèque à l'ordre de UFOLEP Nord accompagné de la fiche de réaffiliation : 84 Rue de Cambrai 59000 Lille.



Quelque soit le type d'affiliation, le club devra indiquer obligatoirement le nombre d'adhérents sur sa fiche d'affiliation.

Il coche la case indiquant qu'il conserve les bulletins d'adhésion et les certificats médicaux (voir page 3 de la fiche d'affiliation)

LES NOUVELLES CATEGORIES DE LICENCES



- Licence Dirigeant, Officiel, Arbitre, Animateur: un seul et unique tarif
- Licence multisport loisir: anciennes activités R1 & R2 en loisir
- **Licence multisport <u>compétition</u>**: anciennes activités R1 en compétition & R2 en compétition (y compris la pétanque)
- Licence multisport plus loisir : activités cyclistes en loisir
- Licence multisport plus compétition: activités cyclistes en compétition
- Licence Sports Mécaniques + Moto Ecole de conduite
- Licence Motocross

	ivités sp				
Je suis ? Dirigeant-e Animateur-trice Officiel-le Pratiquant-e		au contrôle de du sport. A ce transmis par l'U au contrôle aut	rigeant-e, Animateur- mon honorabilité au titre, les éléments co Jolep nationale aux s tomatisé. itons à remplir les i	sens de l'article L nstitutifs de votre services de l'Etat a	. 212-9 du code e identité seront afin de procéder
		même format que celles présentes sur votre carte nationale d'identité. En cochant uniquement Dirigeant-e/Animateur-trice/Officiel·le vous ne pouvez pas de faire de pratique sportive de loisirs ou de compétition. Il faut compléter en cochant «Pratiquant».			
otre activi si vous ête ine pratiqu	té principa s «Pratiqua ue de loisir	ale (pour fac ant-e», pour s ou de com	os activités en i iliter nos statis chaque activit apétition. ateur-trice», les	tiques), é renseigner	
ctivité rincipale	Code e		Pratique en Compétition	Pratique de loisirs	Officiel-le ou Animateur-trice

Une personne peut avoir plusieurs activités dans le même club. Il faut donc noter l'activité principale sur la première ligne.

Il faut ensuite cocher la « Pratique en compétition » ou « pratique en loisir ».

Le club rassemble les bulletins d'adhésion et complète ainsi la liste fournie par la Comité pour demander la validation des licences

	ye-
ADULTES nés en 2007 et avant	Prix unitaire
Dirigeant - Officiel - Arbitre - Animateur	27,00€
Multisport Loisir (R1 - R2)	33,00€
Multisport Compétition (R1 - R2)	42,50€
Multisport + Loisir (R3 et activités cyclistes)	55,00€
Multisport + Compétition (R3 et activités cyclistes)	78,00 €
Sports Mécaniques Auto	77,50 €
Moto cross	159,00€
JEUNES nés entre 2008 et 2013	Prix unitaire
Dirigeant - Officiel - Arbitre - Animateur	22,00€
Multisport Loisir (R1 - R2)	25,00€
Multisport Compétition (R1 - R2)	31,50€
Multisport + Loisir (R3 et activités cyclistes)	44,00 €
Multisport + Compétition (R3 et activités cyclistes)	51,00€
Sports Mécaniques Auto + Moto Ecole de conduite	68,00€
Moto cross	148,00€
ENFANTS nés en 2014 et après	Prix unitaire
Multisport Loisir (R1 - R2)	23,00€
Multisport Compétition (R1 - R2)	29,50 €
Multisport + Loisir (R3 et activités cyclistes)	41,50 €
Multisport + Compétition (R3 et activités cyclistes)	49,00€
Sports Mécaniques Auto + Moto Ecole de conduite	65,50 €

Les licences Ufolep



Du 1er septembre au 31 aôut

MULTISPORT

Accro-Basket - 26030 Activités aquatiques d'entretien - 21001 Activités de la forme - pratique douce - 22012 Activités de la forme - pratiques cardio - 22013 Aïkido - 23011 Arbalète - 26031 Arts du cirque - 27001 Athlétisme - 27002 Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020 Autres activités nautiques non motorisées - 21010 Autres arts martiaux - 23013 Badminton - 27003 Base-ball - 25001 Basket ball - 25002 Baskin - 25019 Billard - 22001 Boomerang - 24001 Boules - 27004 Bowling - 22002 Boxe éducative - 23020 Boxe française - 23021 Caisse à savon - 26032 Canne de combat - 22027 Canoë-kayak - 21020 Capoïera - 23014 Cerf-volant - 24002 Char à voile - 21011 Cheerleading - 25022 Course d'orientation - 27020

Course de pneu - 22028 Course hors stade - 27021 Cricket - 22014 Croquet - 22021 Danse sportive - 22003 Double Dutch - 22022 Echasse urbaine - 26033 Ecole Multisports enfant - 29202 Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020

Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003 Escrime - 27005 Esport - 22011

Eveil corporel - Ufobaby 22023 Flag - 26040 Floorball - 25015 Football - 25003 Football Américain - 25016 Football de table - 22024

Futsal - 25004 Golf et activités golfiques - 26004

Gymnastique artistique - 27030 Gymnastique rythmique sportive - 27031 Haltérophilie - force athlétique - 27006

Hand-ball - 25005 Hockey sur gazon - 25006 Hockey sur glace - 25007 Homeball - 25024 Inter-cross / Lacross - 25008

Ju Jitsu - 26034 Judo - 23010

Karaté - 23012 Kin-ball - 25014 Korfbal - 25009 Lance pierre - 27033

Lancer de haches et couteaux- 23022

Lancer de naches et couteaux- 23022 Luttes traditionnelles - 26035 Marche aquatique - 29045 Marche nordique - 22025 Marche sportive - 27022 Match d'improvisation théâtrale - 22010 Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010 Modélisme naval - 24012 Modélisme roulant - 24013

Modélisme roulant - 24013 Multisports - 29130

Musculation - Renforcement musculaire 24014

Natation - 21002 Oshukai - 25021 Parcours Ninja - 25023 Parkour - 29039 Patinago cur alaca - 260 Patinage sur glace - 26005 Pêche - 22026

Pétanque - 27007 Pickleball - 25020 Polo Bike - 26017 Rafting - 29040 Randonnées pédestres - 22006 Raquette neige - 22009 Roller - 28003

Roller - 28003 Rugby - 25010 Running - 22005

Sarbacane - 27014 Skate - 28005 Ski alpin - 28020

Ski alpin - 20020 Ski de fond - de randonnée - 28021 Sophrologie - 22008 Speed ball - 26041

Sports locaux ou traditionnels - 26002

Squash - 27013 Street Hockey - 26036

Surf et autres activités neige - 28022

Tai -Chi-Chuan - 23015 Tchoukball - 26037 Tennis - 27008 Tennis de table - 27009 Tir - 27010 Tir à l'arc - 27011 Trail - 22029 Trampoline - 27032

Trottinette - 26038 Twirling baton - 27012 Urban fitness - 25018 Vélo éducatif - 26016

Viet Vo Dao - 26039 Voile - 21012 Volley ball - 25012

Walking football - 25026 Water-polo - 25013 Yoga Qi-Gong - 22007

















Les licences Ufolep





MULTISPORT+

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042 Alpinisme et escalade sur glace - 28010 Biathlon - 29043

Canyoning - 29044 Cyclo-Bicross - 26011 Cyclo-Cyclosport - 26012 Cyclo-Cyclotourisme - 26013

Cyclo-Dirt - 29037

Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015

Cyclo-VTT - 26042

Duathlon-triathlon-bike and run - 26010

Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid

multi-activités - 26022 Equitation - 28001

Plongée sous-marine - 21022 Randonnées équestres - 28002

Ski nautique - 21030 Spéléologie - 28004

SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001

Auto Poursuite sur terre - 29004 Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007

Auto Trial 4x4 - 29005 Kart-cross - 29020 Karting piste - 29021

Moto-Ecole de conduite - 29030

Moto-Enduro - 29032

Moto-Randonnées loisirs - 29036

Moto-Trial - 29035 Moto-Vitesse - 29033

MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034

DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme) Cités Educatives Engagé.e Parcours Coordonné Primo Sport Séjours Socio Sportifs Société en Mouvement **Toutes Sportives** Ufo3S **Ufogames** Ufolep Playa tour Ufostreet

Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cfarticle D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioquidé; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Úfolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affilique et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments













VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail ** signal-sports@sports.gouv.fr

PROCEDURE LICENCES et MODALITES DE PAIEMENT

PAR VIREMENT BANCAIRE:

Le processus de gestion des adhésions et des licences dans votre club se déroule en plusieurs étapes :

1. Conservation des documents :

 Le club conserve les bulletins d'adhésion et les certificats médicaux fournis par les membres.

2. Remplissage de la liste :

 Le club remplit une liste fournie par nos services (fichier Excel). Cette liste doit contenir toutes les données nécessaires pour l'établissement des licences.

3. Commande des licences :

o Une fois la liste remplie, le club doit compléter un bon de commande.

4. Envoi des documents :

 Le bon de commande complété, accompagné de la liste des licences, doit être envoyé par mail à l'UFOLEP Nord.

5. Paiement:

 Le club doit également effectuer un règlement par virement bancaire et envoyer les détails du paiement avec les documents précédemment mentionnés.

Ces étapes garantissent que toutes les informations nécessaires sont correctement collectées et traitées pour l'établissement des licences des membres du club.



Précisez le titre et le numéro de l'association (059 ...) en intitulé de virement.

Depuis votre banque, envoyez impérativement un email de confirmation de votre virement.

Pour l'envoi de tous ces documents une seule adresse mail : m.duvet@ufolep-nord.fr.

Le délai de traitement sera donc plus court et les licences disponibles instantanément via la plateforme Affiligue.

PAR CHEQUE D'ASSOCIATION:

Pour le paiement par chèque d'association, veuillez suivre les instructions suivantes :

1. Préparation des documents :

- o Rédigez le chèque à l'ordre de **UFOLEP Nord**.
- o Préparez le bon de commande récapitulatif.
- Assurez-vous que le montant total du chèque correspond au montant total du bon de commande.

2. Conservation des documents :

 Le club conserve les bulletins d'adhésion et les certificats médicaux fournis par les membres.

3. Remplissage de la liste :

Le club **remplit une liste fournie par nos services** (fichier Excel). Cette liste doit contenir toutes les données nécessaires pour l'établissement des licences.

4. Commande des licences :

o Une fois la liste remplie, le club doit compléter un bon de commande.

5. Envoi des documents :

 Le bon de commande complété, accompagné de la liste des licences, doit être envoyé par mail à l'UFOLEP Nord.

6. Envoi des documents :

 Envoyez le chèque accompagné du bon de commande récapitulatif à l'adresse suivante :

UFOLEP Nord

84 Rue de Cambrai – 59000 LILLE

7. Date d'homologation des licences :

- La date d'homologation des licences sera celle de réception du dossier par courrier, à condition que celui-ci soit complet.
- o Assurez-vous que le club soit déjà affilié (voir page 1).

En résumé, pour que vos licences soient homologuées, il est crucial de s'assurer que le dossier est complet et envoyé à la bonne adresse, et que le club est déjà affilié.

Le délai de traitement sera donc plus long et les licences seront envoyées par courrier sous 15 jours.

MEDICAL

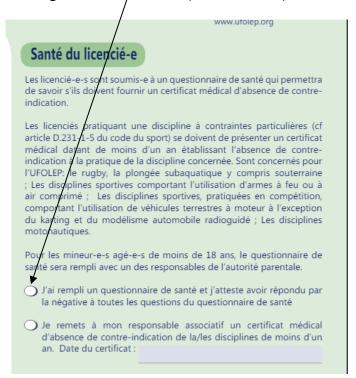
POUR TOUT PRATIQUANT ADULTE - JEUNE - ENFANT :

Le licencié peut fournir :

- Un certificat médical de moins d'un an (tir, ball-trap, biathlon(sport auto, karting et motocyclisme).

Οu

 Cocher la case « j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire santé



La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf pour les disciplines citées ci-dessous :

1° les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon)

2° les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport auto, karting et motoyclisme).

DISPOSITIF PASS'SPORT 2024/2025

En cette année olympique, la France a décidé de faire du sport une priorité pour l'ensemble de la population et en particulier les jeunes.

En 2023, grâce à l'action commune du gouvernement et du mouvement sportif, près d'1,38 million de jeunes ont bénéficié du Pass Sport pour accéder à une pratique dans l'une des 56 000 structures sportives participantes.

Cette année, l'ouverture de ce dispositif est anticipée : il débutera le 1^{er} juin 2024 et se clôturera le 31 décembre 2024.

Ainsi, un premier envoi de codes sera adressé aux personnes éligibles fin mai 2024. Un second envoi sera fait fin août pour les nouveaux bénéficiaires et pour les étudiants boursiers 2024.

Pour vous inscrire sur le Compte Asso, cliquez sur ce lien : https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/accueil







MUTATIONS

Extrait du règlement sportif national

Article 4: la mutation

A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive écoulée n'a pas renouvelé sa licence UFOLEP auprès d'une association pour une nouvelle saison sportive, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix, sans autre démarche administrative ou financière.

B - Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi que le versement des droits éventuels correspondants.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.

Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier.

Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.

Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.

C - En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.

Le bordereau de mutation est à retirer au Comité Départemental.

Les frais sont fixés à 150 €

(par chèque ou virement bancaire)

Dès que la mutation est validée, le nouveau club envoie un dossier complet (bulletin adhésion, bon de commande et règlement) au service Licences.

ASSURANCE MARSH

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que fédération sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n° 11254801604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

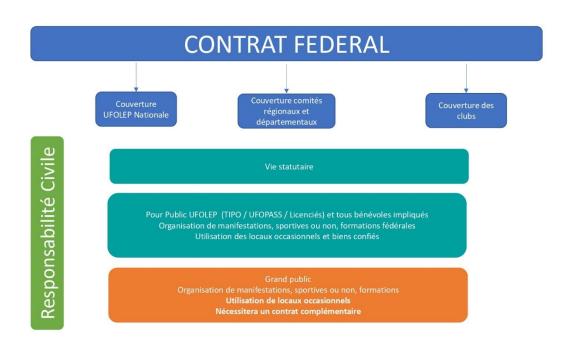
Article L321-1

Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.

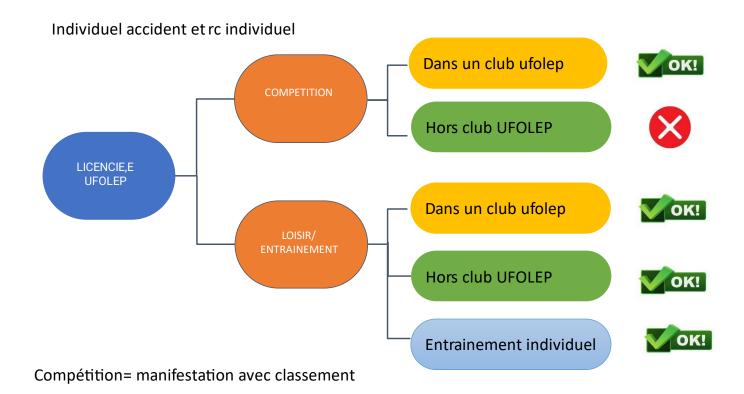
Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.

Votre affiliation à l'UFOLEP vous permet de bénéficier :

- d'une couverture Responsabilité Civile pour l'ensemble de vos activités statutaires, sportives et plus généralement toute activité organisée dans un cadre autorisé par l'UFOLEP
- d'une couverture Responsabilité Civile Mandataires Sociaux (RCMS) ou plus communément dénommée RC des dirigeants
- d'une couverture Protection Juridique pour votre club. Nous précisons qu'un contrat distinct protège également chaque licencié-e en cas de harcèlement moral ou sexuel.



8



Garanties Individuelle Accidents	BASE	OPTION 1	OPTION 2
Frais de soins suite à accident Dont prothèse/dent Dont lunettes et lentilles Dont frais de secours et recherches Dont frais appareillage	5 000€ 350€ 610€ 3 000€ 200€	5 000€ 350€ 610€ 3 000€ 200€	5 000€ 350€ 610€ 3 000€ 200€
Indemnités Journalières	Néant	10€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours)	15€ par jours pendant 90 jours (franchise de 10 jours)
Décès Accidentel Par enfants à charge (max x3)	15 000€	20 000€ 2 000€	25 000€ 2 000€
Invalidité Permanente <= 50% > 50% à 66% > 66% Franchise relative	50 000€ x le taux 80 000€ x le taux 150 000€ x le taux 5%	125 000€ x le taux 230 000€ x le taux 350 000€ x le taux 15%	150 000€ x le taux 280 000€ x le taux 500 000€ x le taux 20%
Frais annexes Dont remise à niveau Dont redoublement Dont formation professionnelle Dont assistance psychologique	Dans la limite d'un capital maximum de 2 000€	Dans la limite d'un capital maximum de 2 000€	Dans la limite d'un capital maximum de 2 000€
Frais d'aménagement du véhicule ou du domicile en cas d'invalidité supérieure à 30%	Dans la limite d'un capital maximum de 5 000€	Dans la limite d'un capital maximum de 5 000€	Dans la limite d'un capital maximum de 5 000€
Prime TTC PAR AN	Inclus dans la licence UFOLEP	15€	30€

EN RÉSUMÉ ...

Étape 1 : Réaffilier l'association



FICHE AFFILIATION 2024 - 2025

(à compléter, dater et signer impérativement)



JE PAYE PAR VIREMENT

Je renvoie ce document + la preuve du virement par mail ou courrier.



OU

JE PAYE PAR CHEQUE

Je renvoie ce document par courrier avec le chèque à l'ordre de l'UFOLEP Nord.

Étape 2 : Prendre des licences



Demande de licence UFOLEP 2024 / 2025



Bon de commande de licences UFOLEP 2024 / 2025



Attention:

Les membres du Bureau de l'Association doivent demander leurs licences dès le 1er Septembre 2024

JE PAYE PAR VIREMENT

Je renvoie ces documents + la preuve du virement par mail ou courrier.



JE PAYE PAR CHEQUE

Je renvoie ces documents par courrier avec le chèque à l'ordre de l'UFOLEP Nord.

Le club peut garder les bulletins d'adhésion et les certificats médicaux s'il le signale sur sa fiche d'affiliation.



Nos bureaux sont ouverts:

Lundi et Jeudi : de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00 Mardi et Vendredi: sur rendez-vous uniquement

Fermé le Mercredi